

du 18/10/2011

**Nombre**

de conseillers en exercice	9
de présents	8
de votants	9

L'an deux mille onze et le dix huit octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

**Objet**

Financement des formations  
et des préparations au  
concours pour le personnel  
communal et les élus

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Robert RAYNAL, Melle Denise ROUEL, Urbain VIGIER

Absents :

Procuration : Mr Jacques THIOT à Mr Eric MALHERBE

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de financer les formations et les préparations au concours pour le personnel communal et les élus, afin de motiver le personnel à se former et d'avoir du personnel compétent dans tous les domaines.

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 13 octobre 2011

Le Conseil Municipal,

- Accepte de financer les formations et les préparations au concours pour le personnel communal et les élus.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ces formations ou préparations au concours.

Pour extrait conforme au registre  
Fait à MARCHASTEL le  
18/10/2011  
Le Maire

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures des membres présents

Acte rendu exécutoire,  
après dépôt ou  
transmission en  
Préfecture le 18/10/2011

et publication ou  
notification  
le 18/10/2011